



# Oralia

Cabinet Morel

ADMINISTRATEUR DE BIENS  
SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ  
GESTION LOCATIVE  
TRANSACTION  
LOCATION

Vauresson, le 31/05/2010

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les membres du Syndicat des Copropriétaires de la résidence:

**SDC RESIDENCE MAZELEYRE  
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
92420 VAUCRESSON**

se sont réunis en Assemblée générale

**le 31/05/2010  
salle du séminaire  
club house, stade de la marche  
1 bis bd de la République 92420 VAUCRESSON.**

sur convocation portant ordre du jour, adressée à chaque copropriétaire selon les délais et formes légales par le Syndic.

- 01) Désignation du Président de séance
- 02) Désignation des Scrutateurs
- 03) Désignation du secrétaire de séance
- 04) Approbation du compte de charges de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009.
- 05) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment A.
- 06) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment B1.
- 06 a) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment B1.
- 07) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment B2.
- 07 a) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment B2.
- 08) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment C.
- 08 a) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment C.
- 09) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment D.
- 10) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment E.

56, rue Laffitte 75009 Paris • Tél. 01 45 26 69 69 • Fax 01 42 81 00 83  
info@oralia-morel.fr • www.oralia.fr

CABINET MOREL : SAS au capital de 140 000 € - SIREN 320 876 634 RCS Paris - TVA/CEE FR 71 320 876 634 - APE 6832 A  
Cartes professionnelles : Préfecture de Paris - Gestion n° G 2400 - Transaction n° T 3662 - Sur immeubles et fonds de commerce, sans perception de mandat  
Garantie financière : C.E.G.C. - 128, rue La Boétie 75008 Paris

- 11) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment F.
- 12) Modification du budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines ainsi que des dates d'appels de fonds du bâtiment H.
- 13) Annulation des décisions n° 42 et 44 de l'assemblée générale du 10/12/2009
- 14) Décision à prendre concernant la réalisation des travaux de réfection de l'enrobé de l'allée du parking extérieur et de réfection partielle des parkings
- 15) Vote des honoraires du syndic sur les travaux
- 16) Annulation de la décision prise lors de l'assemblée générale du 19/11/2007 concernant le point n° 18
- 17) Autorisation à donner à un copropriétaire d'effectuer des travaux affectant l'aspect extérieur de l'immeuble ou les parties communes
- 18) A la demande de M. POIRIER, décision à prendre concernant la réalisation des travaux de réfection de l'escalier reliant le parking extérieur à l'ascenseur du magasin SUPER U
- 19) Mandat au conseil syndical pour le choix de l'entreprise
- 20) Vote des honoraires du syndic sur les travaux
- 21) A la demande de M. GRELLEY, annulation des pénalités imputées sur le compte des copropriétaires depuis le 01/07/08 en lien avec les charges de chauffage
- 22) Questions diverses et observations (article 13 décret 17 mars 1967) (sans vote)

S 2  
J

La feuille de présence, émargée par chaque copropriétaire présent ou représenté, fait apparaître à l'ouverture que :

66 copropriétaire(s) sur 131 sont présents ou représentés, soit 172184 tantièmes sur le total de 250000 tantièmes que comporte le syndicat.

**Liste des présents et représentés :** BARDOU ou LUONG (1198) - BARROSO (1701) - BERGER Claude (110) - BERGER Claude (1721) - BLANDIOT (1670) représentant BARBE ANDRE (2526), MAHE Yvonne (926), VERRIER (826) - BORDES Gislaine (2546) représentant JACQ Agnès (815) - BOSSER-RUCART (745) - BOUCHERON (946) - BREUVART Jacques (1378) représentant BAILLET (1428), CALINAUD Bernard (1268) - BUFFENOIR Hélène (866) - CHAGNON Christiane (1268) - CHARREL J. (2686) représentant DE JONQUIERES (1117), LADAME (1167), LECHARPENTIER (1288), ROBERT Jacqueline (1178) - DA CONCEICAO OU TEIXEIRA (846) représentant BECHERUCCI (1800), COELHO TEIXEIRA (1117), GADAUT (855), RENAUDIN-BECHERUCCI (1006) - DA MOTA TEIXEIRA (1128) - DICI Christian (1811) - DIOT (1408) - DIOT CHRISTIAN LAC (1298) - DUVIVIER Jean François (916) représentant CHAUDRON (734), CHEDEVILLE (866), CONTELLEC (1318) - FREYRIA (2837) - GARABIOL Jean Louis (2637) - GRELLEY Pierre (2275) - GRELLEY Pierre (826) représentant BRESSON Marcel (1670), BRESSON Michel (3039), CHAPUT (1288), FOULON Christine (1168), VALES (2719) - JUMEAU (1790) - LAIDET Philippe (1378) - LANSADE Laurent (966) - LEROOY (2596) - LION Guillaume (1730) - MACEDO JUSTINO José (1398) représentant PARAVISTA (1117) - MARNES VAUCRESSON (1198) - MATHOU (1349) - PARIS Christine (846) - POIRIER Jacques (2294) représentant DUCHESNE (846), MASSAUX Luc (896) - PRUNET (0) représentant ESPACE 2001 (80700) - QUANTIN (110) représentant VINEIS Odette (1721) - RADWANSKI Pierre (1349) représentant CROPAT Sophie (1509) - STEIN (1630) représentant DAUGABEL Nadege (836) - TEIXEIRA Manuel (966) représentant RIBOT/LEGENDRE Stephan (2023) -

65 copropriétaire(s) sur 131 sont absents ou non représentés, soit 77816 tantièmes sur le total de 250000 tantièmes que comporte le syndicat.

**Liste des absents :** ACART Jacqueline (866), ADAM Arnaud et Christele (2224), AUDRAN Jean Claude (584), AYATA Atmane.Aldjia/Brahim (956), BARBIER Charles (1800), BELFORT DE BARROS (1167), BENICHOU Thomas (856), BERTIAUX (1680), BOESSE Yann (876), BONNEAU Michel (2808), BONS Gérald (806), BOUCHE (1268), BOULANGER (1398), BROCHON (685), CANOVAGGIO Colette (534), CARME Danielle (1349), CASTAGNE (614), CHAIGNEAU (1428), DA SILVA / TEIXEIRA (1238), DARFEUILLE (2707), DAUXERRE (846), DECOCK (1941), DEFONTAINE Laurence (1771), DJEBALI Ludovic - Barbara (1419), ERNYEI Herbert (895), ESCALIE Georges (685), ESCUDIER (685), FARAGUE Sherif (1368), FAUVEL Franck (906), FENEAUX Jean Marc (1087), GICQUEL Caroline (895), GIRAUD Lucien (916), GUILLEROT/BENOIT/Benoit (1941), HOHMANN Anne (806), JEAN Odette (1368), KOUDLANSKI Marie Pierre (685), LA VERNONNAISE (1368), LAVERNE (866), LS & COMPAGNIE (584), MADEIRAS/SILVA ALFONSO (1128), MAS CORINNE (1288), MAZEROLLES (1469), MEERSCHART Jean (846), MERLOT (866), MICHELOT/TOURNON (1600), NEGRIER (624), NEMETH (1318), PHILBERT Alain (1117), POIRIER Jean François (916), PROUT (856), QUEMENER (775), QUENNESSON (1741), RENOUL (1458), ROBERT/FERAUD (1318), SCHUH Daniel - Jacqueline (665), SCORDEL (1068), SILLIOC Guy (1238), SIMON Simone (1117), TACQUENET Martine (936), TEIXEIRA Philippe (785), TEXIER Jean François (2819), TONON/DROMARD Nicolas/Julie (654), VAUCRESSON REPUBLIQUE (1128), VENET (0), VUKOVIC Ivana (1872), WILLAUME (1338),

L'assemblée se trouvant régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

La séance est ouverte à : 19 heures

### **Résolutions-**

Après qu'il a été constaté que chaque copropriétaire porteur de pouvoir ne disposait pas de plus de délégations de vote qu'il n'est prévu à l'article 22 de la loi du 10 juillet 1965, modifiée par la loi du 31 décembre 1985, il est passé au vote de la première résolution.



## **01 DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Article 24

L'assemblée désigne en qualité de Président de séance : M. DUVIVIER

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 66 copropriétaire(s) totalisant 172184 tantièmes/ 172184 tantièmes.

**Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.**

## **02 DESIGNATION DES SCRUTATEURS**

Article 24

L'assemblée désigne en qualité de Scrutateur(s) : M. DIOT

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 66 copropriétaire(s) totalisant 172184 tantièmes/ 172184 tantièmes.

**Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.**

## **03 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Article 24

En application de l'article 15 du décret du 17 mars 1967, le syndic assure le secrétariat de la séance.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 65 copropriétaire(s) totalisant 169547 tantièmes/ 172184 tantièmes.

**Votent contre** : 1 copropriétaire(s) totalisant 2637 tantièmes/172184 tantièmes.

GARABIOL Jean Louis (2637),

**Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.**

## **04 APPROBATION DU COMPTE DE CHARGES DE L'EXERCICE DU 01/07/2008 AU**

**30/06/2009.**

Article 24

Après avoir pris connaissance des comptes du syndicat (état financier après répartition, compte de gestion générale, compte de gestion pour opérations courantes, compte de gestion pour travaux et opérations exceptionnelles, état des travaux votés non encore clôturés) l'assemblée approuve les comptes de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009.

Une liste de la situation des copropriétaires au 31/03/10 est jointe à la convocation.

Deux écritures sont à déduire des documents joints à la convocation :

- la somme de 3 635.22 € pour la location des compteurs d'eau chaude,
- la somme de 2 872.56 € pour la location des compteurs d'eau froide,

Les dépenses pour l'exercice sont donc arrêtées à 488 230.16 €.

JP  
2  
H  
2

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 175635 tantièmes.

**Arrivent en cours de résolution** : DEFONTAINE Laurence (1771) (19:55:00) - VENET (0) (19:45:00) représentant BERTIAUX (1680) (19:45:00) -

**Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.**

**05 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT A.**

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :  
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 8 copropriétaire(s) totalisant 6549 tantièmes/ 10000 tantièmes.

**Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.**

**06 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT B1.**

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :  
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 5 copropriétaire(s) totalisant 4049 tantièmes/ 10000 tantièmes.

**Résolution revotée à l'article 25.1 ci-après.**

**06 A MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT B1.**

Article 25.1

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :  
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

SP

3  
JL

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :  
Votent pour : 5 copropriétaire(s) totalisant 4049 tantièmes/ 4049 tantièmes.

**Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.**

**07 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT B2.**

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :  
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :  
Votent pour : 5 copropriétaire(s) totalisant 4468 tantièmes/ 10000 tantièmes.

**Résolution revotée à l'article 25.1 ci-après.**

**07 A MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT B2.**

Article 25.1

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :  
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :  
Votent pour : 5 copropriétaire(s) totalisant 4468 tantièmes/ 4468 tantièmes.

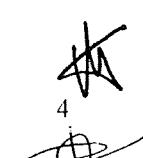
**Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.**

**08 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT C.**

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :  
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

SP  
4  


Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 4 copropriétaire(s) totalisant 4920 tantièmes/ 10000 tantièmes.

**Résolution revotée à l'article 25.1 ci-après.**

**08 A MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT C.**

Article 25.1

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :  
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 4 copropriétaire(s) totalisant 4920 tantièmes/ 4920 tantièmes.

**Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.**

**09 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT D.**

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :  
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 8 copropriétaire(s) totalisant 6700 tantièmes/ 10000 tantièmes.

**Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.**

**10 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT E.**

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit :  
l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

SP  
AH  
S  
J

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :  
Votent pour : 7 copropriétaire(s) totalisant 6649 tantièmes/ 10000 tantièmes.

**Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.**

**11 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT F.**

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cabinet CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit : l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :  
Votent pour : 7 copropriétaire(s) totalisant 5866 tantièmes/ 10000 tantièmes.

**Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.**

**12 MODIFICATION DU BUDGET DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS ET DE REFECTION DES CABINES AINSI QUE DES DATES D'APPELS DE FONDS DU BATIMENT H.**

Article 25

L'assemblée générale décide de diminuer le budget des travaux de mise en conformité des ascenseurs et de réfection des cabines à 37 637 euros TTC (34 445 € TTC pour les travaux, 2 412 € TTC pour les honoraires du cābinēt CASTING et 780 € pour les honoraires du syndic).

Elle décide également de modifier les dates d'appels de fonds, comme suit : l'appel de fonds prévu initialement le 10/07/10 est reporté au 10/12/10.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :  
Votent pour : 6 copropriétaire(s) totalisant 5628 tantièmes/ 10000 tantièmes.

**Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.**

**13 ANNULATION DES DECISIONS N° 42 ET 44 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10/12/2009**

Article 24

La société LTHS ayant proposé un devis de réfection des parkings extérieurs (travaux votés lors de l'assemblée générale du 10/12/2009 pour un budget de 17 055€) pour un montant de 11094 € ainsi qu'un devis de réfection de l'allée piétonne pour un montant de 6603€,

L'assemblée générale décide d'annuler les décisions n° 42 et 44 prises lors de l'assemblée générale du 10/12/2009.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :  
Votent pour : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 175635 tantièmes.

**Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.**

SP 6 AF  
AD

## **14 DECISION A PRENDRE CONCERNANT LA REALISATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ENROBE DE L'ALLEE DU PARKING EXTERIEUR ET DE REFECTION PARTIELLE DES PARKINGS**

Article 24

Devis ci-joint :

Après examen et discussion des offres reçues jointes à la convocation, l'assemblée décide :

- de faire réaliser les travaux de réfection de l'enrobé de l'allée du parking extérieur et de réfection partielle des parkings, par l'entreprise ITHS selon son devis joint à la convocation pour un budget maximum de 17 697 euros TTC
- que le coût global (travaux, honoraires et assurances) sera réparti entre les copropriétaires selon la clef de répartition charges générales
- de financer le coût global au moyen d'appels de provisions ainsi définis :  
100% le 10/07/10

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 175635 tantièmes.

**Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.**

## **15 VOTE DES HONORAIRES DU SYNDIC SUR LES TRAVAUX**

Article 24

L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic sur les travaux à :

- Honoraires de gestion technique : 602 euros TTC
- Honoraires de gestion administrative, comptable et financière à 401 euros TTC

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 67 copropriétaire(s) totalisant 174005 tantièmes/ 175635 tantièmes.

**Votent contre** : 1 copropriétaire(s) totalisant 1630 tantièmes/175635 tantièmes.

STEIN (1630),

**Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.**

## **16 ANNULATION DE LA DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19/11/2007 CONCERNANT LE POINT N° 18**

Article 24

Lors de l'assemblée générale du 19/11/2007, l'assemblée générale avait décidé de placer sur un compte rémunéré la somme de 42 978.80 €.

Le syndic informe les copropriétaires que cette somme a bien été reversée par le cabinet LAMY (ancien syndic) mais les fonds n'ont jamais été placés.

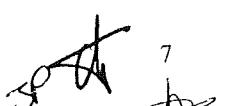
Il est proposé à l'assemblée générale de rembourser ces fonds.

En conséquence, l'assemblée générale décide de porter au crédit du compte de charges arrêté au 30/06/2010 la somme de 42 978.80 €.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 175635 tantièmes.

**Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.**

 7  
SOT

## **17 AUTORISATION A DONNER A UN COPROPRIETAIRE D'EFFECTUER DES TRAVAUX AFFECTANT L'ASPECT EXTERIEUR DE L'IMMEUBLE OU LES PARTIES COMMUNES**

Article 25

L'assemblée autorise M. et Mme RADWANSKI à effectuer à ses frais les travaux suivants : construction d'une véranda sur la terrasse du bâtiment E.

La présente autorisation est donnée sous réserve du respect de chacune des conditions suivantes : L'intéressé justifiera auprès du syndic, avant début des travaux :

- des qualifications et assurances des intervenants,
- d'une assurance dommages-ouvrage, avec garantie des existants si elle s'avère nécessaire, Il fera son affaire des autorisations administratives requises, qui devront être obtenues, comme du respect de toutes réglementations applicables.

Si les travaux concernent la structure porteuse, l'étanchéité ou les normes de sécurité, ils devront être soumis préalablement à l'acceptation d'un bureau de contrôle qualifié pour ces prestations.

Le descriptif des travaux devra être soumis à l'architecte de l'immeuble, lequel sera en outre chargé d'un contrôle d'exécution et d'un contrôle de bonne fin, et dont les honoraires seront supportés par le bénéficiaire de la présente autorisation.

Le non respect de l'une de ces conditions rendra caduque la présente autorisation.

L'accord de l'assemblée générale est également conditionné par l'accord de la société ITEC (qui a réalisé les travaux d'étanchéité de la terrasse) et de l'assureur dommage-ouvrage.

Confère courrier de M. et Mme RADWANSKI joint à la convocation

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 67 copropriétaire(s) totalisant 172998 tantièmes/ 250000 tantièmes.

**Votent contre** : 1 copropriétaire(s) totalisant 2637 tantièmes/250000 tantièmes.

GARABIOL Jean Louis (2637),

**Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.**

## **18 A LA DEMANDE DE M. POIRIER, DECISION A PRENDRE CONCERNANT LA REALISATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ESCALIER RELIANT LE PARKING EXTERIEUR A L'ASCENSEUR DU MAGASIN SUPER U**

Article 24

Au préalable, le syndic rappelle qu'il s'agit d'une partie privative au magasin SUPER U.

Après examen et discussion des offres reçues jointes à la convocation, l'assemblée décide :

- de faire réaliser les travaux de réfection de l'escalier reliant le parking extérieur à l'ascenseur du magasin SUPER U selon le devis de la société SF BATIMENT joint à la convocation pour un budget maximum de 3 600 euros TTC
- que le coût global (travaux, honoraires et assurances) sera réparti entre les copropriétaires selon la clef de répartition CHARGES GENERALES
- de financer le coût global au moyen d'appels de provisions ainsi définis :  
100% le 10/09/2010

Confère courrier de M. POIRIER joint à la convocation

*SP* *JK* 8  
*TM*

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 59 copropriétaire(s) totalisant 163188 tantièmes/ 175635 tantièmes.

**Votent contre** : 9 copropriétaire(s) totalisant 12447 tantièmes/175635 tantièmes.

BERGER Claude (110), BERGER Claude (1721), BOSSER-RUCART (745), BOUCHERON (946), CHARREL J. (2686), FREYRIA (2837), LAIDET Philippe (1378), PARIS Christine (846), ROBERT Jacqueline (1178),

**Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.**

## **19 MANDAT AU CONSEIL SYNDICAL POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Article 25

L'assemblée donne mandat au conseil syndical à l'effet de choisir l'entreprise la mieux disante dans la limite du budget fixé par la décision précédente.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 250000 tantièmes.

**Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.**

## **20 VOTE DES HONORAIRES DU SYNDIC SUR LES TRAVAUX**

Article 24

L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic sur les travaux à :

- Honoraires de gestion technique : 122 euros TTC
- Honoraires de gestion administrative, comptable et financière : à 81 euros TTC

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 68 copropriétaire(s) totalisant 175635 tantièmes/ 175635 tantièmes.

**Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.**

## **21 A LA DEMANDE DE M. GRELLEY, ANNULATION DES PENALITES IMPUTEES SUR LE COMPTE DES COPROPRIETAIRES DEPUIS LE 01/07/08 EN LIEN AVEC LES CHARGES DE CHAUFFAGE**

Article 24

L'assemblée générale décide d'annuler les pénalités imputées sur le compte des copropriétaires depuis le 01/12/2008 en lien avec les charges de chauffage.

Les copropriétaires devront adresser au syndic un courrier justifiant du non paiement des charges.

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

**Votent pour** : 49 copropriétaire(s) totalisant 69298 tantièmes/ 167051 tantièmes.

BAILLET (1428), BARDOU ou LUONG (1198), BARROSO (1701), BOUCHERON (946), BRESSON Marcel (1670), BRESSON Michel (3039), BREUVART Jacques (1378), BUFFENOIR Hélène (866), CALINAUD Bernard (1268), CHAGNON Christiane (1268), CHAPUT (1288), CHAUDRON (734), CHEDEVILLE (866), COELHO TEIXEIRA (1117), CONTELLEC (1318), CROPAT Sophie (1509), DA CONCEICAO OU TEIXEIRA (846), DA MOTA TEIXEIRA (1128), DAUGABEL Nadege (836), DEFONTAINE Laurence (1771), DICI Christian (1811), DIOT (1408), DIOT CHRISTIAN LAC (1298), DUCHESNE (846), DUVIVIER Jean François (916), FOULON Christine (1168), FREYRIA (2837), GADAUT (855), GARABIOL Jean Louis (2637), GRELLEY Pierre (2275), GRELLEY Pierre (826), LANSADE Laurent (966), LEROOY (2596), LION Guillaume (1730), MACEDO JUSTINO José (1398), MARNES VAUCRESSON (1198), MASSAUX Luc (896), MATHOU (1349), PARAVISTA (1117), POIRIER

Jacques (2294), QUANTIN (110), RADWANSKI Pierre (1349), RENAUDIN-BECHERUCCI (1006), RIBOT/LEGENDRE Stephan (2023), ROBERT Jacqueline (1178), STEIN (1630), TEIXEIRA Manuel (966), VALES (2719), VINEIS Odette (1721),

**Votent contre** : 13 copropriétaire(s) totalisant 97753 tantièmes/167051 tantièmes.

**s'abstiennent** : 6 copropriétaire(s) totalisant ensemble 8584 tantièmes/167051 tantièmes.  
BARBE ANDRE (2526), BLANDIOT (1670), JUMEAU (1790), MAHE Yvonne (926), PARIS Christine (846), VERRIER (826),

**Résolution rejetée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.**

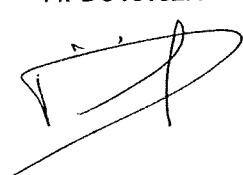
## **22 QUESTIONS DIVERSES ET OBSERVATIONS (ARTICLE 13 DECRET 17 MARS 1967)** **(SANS VOTE)**

Rappel : l'assemblée ne prend de décision valide que sur des questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut cependant examiner, sans effet décisif, toutes questions non inscrites à l'ordre du jour.

**CLOTURE** : l'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée le Président déclare la séance levée à 21h10.

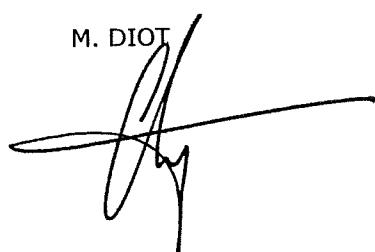
**Le Président,**

M. DUVIVIER



**Le(s) Scrutateur(s),**

M. DIOT



**Le Secrétaire,**

LE SYNDIC

**Cabinet ORALIA-MOREL**

Administrateurs de biens

56 rue Laffitte

75009 PARIS

Tél 01 45 26 69 69 - Fax 01 42 81 00 83

**Important :**

Le dit Procès Verbal a été rédigé dans les conditions prévues par le décret du 17 mars 1967 et notamment par les articles 17, 18.

article 42 alinea 2 :

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaiillants, dans un délai de deux mois, à compter de la notification des dites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale.

Sauf en cas d'urgence l'exécution par le Syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.

Pour information, article 42 dernier alinéa :

Le montant de l'amende civile dont est redévable, en application de l'article 32-1 du nouveau code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 152 € à 3048 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'une Assemblée Générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26.

Toute action en contestation de la validité de(s) décision(s) prise(s) s'effectue non par lettre recommandée mais par assignation devant le Tribunal de Grande Instance du lieu de la situation de l'immeuble.

La feuille de présence de l'Assemblée Générale et ses annexes sont consultables gratuitement, sur rendez-vous dans les bureaux du syndic, par tout copropriétaire qui en fait la demande écrite jusqu'à la date limite de contestation des décisions de ladite assemblée auprès du Tribunal de Grande Instance.

**Le Syndic**

**ORALIA MOREL**  
ADMINISTRATION DE BIENS  
56 rue Laffitte  
75009 PARIS  
Tel.: 01 45 26 69 69 Fax: 01 42 81 00 83

**SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES**  
**SDC RÉSIDENCE MAZELLEYRE (6543)**  
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
92220 VAUCRESSON

Paris, le 08 Juin 2010

- 1 -  
10:20:22  
cc1

## Etat financier après répartition au 30/06/2009

### ANNEXE 1

I - SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE			
Tresorerie		Exercice précédent	Exercice clos
51 Banques ou fonds disponibles en banque (1)	0.00	105371.73	
			12 Solde en attente sur travaux
		Trésorerie disponible Total //	105371.73
II - CREDANCES		DETTE S	
45 Copropriétaires Sommes exigibles restant à recevoir (2)		133685.73	45 Copropriétaires Excédents versés (2)
		40 Fournisseurs	
		42 Personnel	
		43 Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
		46 Débiteurs et Créditeurs divers	
		47 Compte d'attente	
		48 Compte de régularisation	
		Total //	182984.77
			358825.48
		Total général // + //	182984.77
			464197.21
		Total général // + //	182984.77
			464197.21

(1) Une somme affectée du signe '-' indique un découvert bancaire correspondant à une dette du syndicat

(2) Liste individualisée (noms et montants) ci-jointe

## SITUATION DES COPROPRIÉTAIRES AU 30/06/2009

Nom du copropriétaire	SITUATION DES COPROPRIÉTAIRES AU 30/06/2009							
	A	B	C	D = A+B-C	E	F = D+E		
Débiteur	Créditeur	Solde en début d'exercice	Appels et divers dépenses	Règlements et divers recettes	Charges réparties	Solde à approuver	Débiteur	Créditeur
0001 ACART Jacqueline		2138.94		-435.34	471.69	36.35		
0002 ADAM Arnaud et Christelle	6580.66	4630.88	1703.60	1949.78	-119.66	1830.12		
0003 AUDRAN Jean Claude	1453.09	1030.07	0.00	423.02	398.07	821.09		
0004 AYATA Atmane Aldja/Brahim	2751.46	0.00	2574.61	2751.46	1236.18	3987.64		
0005 BAILLET		3556.61		-982.00	-208.57			
0006 BARBE ANDRE	4754.34	6283.22	0.00	-1528.88	209.05	562.17		
0009 BARBIER Charles	4780.75	4422.53	0.00	358.22	-20.22	338.00		
0135 BARDOU ou LUONG	0.00	607.19	0.00	-607.19	49.45	557.74		
0010 BARROSO	4606.10	4223.52	0.00	382.58	382.52	765.10		
0011 BECHERUCCI	3941.87	5268.09	0.00	-1326.22	810.91	515.31		
0012 BELFORT DE BARROS	3762.92	503.93	0.00	3258.99	897.21	4156.20		
0013 BENICHOU Thomas	4435.95	3229.63	0.00	1206.32	-18.32	1188.00		
0015 BERGER Claude	160.92	233.27	0.00	-72.35	-13.95	86.30		
0014 BERGER Claude	3173.49	4230.00	0.00	-1056.51	17.91	1038.60		
0016 BERTIAUX	3119.19	4172.64	0.00	-1053.45	787.03	266.42		
0017 BLANDIOT	0.00	3022.33	0.00	4094.23	-1071.90	286.01		
0018 BOESSE Yann	1875.35	2952.65	0.00	-1077.30	-600.32	1677.62		
0019 BONNEAU Michel	5561.15	5600.78	0.00	-39.63	192.72	153.09		
0020 BONS Gérard	0.00	2389.83	0.00	638.39	228.92	867.31		
0021 BORDES Gislaine	5651.71	6279.01	0.00	-627.30	-29.24	656.54		
0022 BOSSER RUCART	2044.09	1710.70	0.00	333.39	1269.86	1603.25		
0023 BOUCHE	2374.80	3188.30	0.00	-813.50	461.85	351.65		
0024 BOUCHERON	1987.56	2563.41	0.00	-565.85	2.03	563.82		
0025 BOULANGER	5497.78	2506.74	0.00	2991.04	415.59	3406.63		
0026 BRESSION Marcel	3704.00	3378.13	0.00	325.87	-270.41	55.46		
0027 BRESSION Michel	7175.70	6821.82	0.00	353.88	-117.24	823.36		
0028 BREUVART Jacques	3297.53	4228.42	0.00	-930.89	1514.39	583.50		
0029 BROCHON	1326.52	1757.43	0.00	-430.91	184.92	245.99		
0030 BUFFENOIR Hélène	1689.70	2248.97	0.00	-579.27	37.91	541.36		
0031 CALINAUD Bernard	3095.90	3339.98	0.00	-244.08	105.83	138.25		
0032 CANONICA Franck	5887.63	3945.69	0.00	1891.94	0.00	1891.94		
0033 CANOVAZZIO Colette	1181.62	1755.27	0.00	-573.65	-207.46	1857.01		
0034 CARME Danièle	4150.36	2695.16	0.00	1455.20	401.81	781.11		
0035 CASTAGNE	1319.13	1172.08	0.00	147.05	-72.08	74.97		
0036 CHAGNON Christiane	2827.86	3156.40	0.00	-328.54	-66.30	394.84		
0037 CHAIGNEAU	2925.94	1947.32	0.00	978.62	1274.15	2252.77		
0038 CHAPUT	2798.64	3473.00	0.00	-674.36	-371.69	1046.05		
0039 CHARREL J.	4891.74	7912.53	0.00	-3020.79	113.60	2907.19		

## SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 30/06/2009

Nom du copropriétaire		A	B	C	D = A+B-C	E	F = D+E	G = D+E	H	I	J	K	L	M	N
Débiteur	Crediteur	Créditeur	Appels et divers dépenses	Règlements et divers recettes	Charges réparties	Débiteur	Solde à approuver	Débiteur	Solde à approuver	Débiteur	Créditeur				
0040 CHAUDRON				200120	1898.29	102.91	238.44	341.35							
0041 CHEDEVILLE				1703.16	2194.23	-491.07	311.42	179.65							
0042 COELHO TEIXEIRA				3106.93	2301.78	805.15	530.42	1335.57							
0043 CONTELLEC				3500.10	2150.86	1349.24	1139.82	2489.06							
0044 CROPAT Sophie				2933.81	4616.49	-1682.68	535.81	1146.87							
0045 DA CONCEICAO OU TEIXEIRA				3200.49	2403.18	797.31	44.97	842.28							
0046 DA MOTA TEIXEIRA				2152.53	2857.32	-704.79	903.77	198.98							
0047 DA SILVA / TEIXEIRA				2325.27	2549.06	-223.79	784.17	560.38							
0048 DARFEUILLE				5376.48	6890.99	-1514.51	75.30	1439.21							
0049 DAUGABEL Nadège				4235.30	1668.94	2566.36	-15.61	2550.75							
0050 DAUXERRE				817.46	927.07	890.39	531.61	1422.00							
0051 DE JONQUIERES				2137.18	2843.30	-706.12	324.04	382.08							
0052 DECOCK				5296.25	3562.77	1733.48	-282.06	1451.42							
0138 DEFONTAINE Laurence				0.00	0.00	0.00	1208.50	1208.50							
0053 DICI Christian				0.00	5291.40	-2063.79	475.87	1557.92							
0054 DIOT				3257.61	3631.34	-831.52	239.87	1071.39							
0055 DIOT CHRISTIAN LAC				2799.82	4137.27	-1485.57	73.52	1412.05							
0056 DJEBALI Ludovic - Barbara				2651.70	2821.69	-1270.91	525.43	1796.34							
0057 DUCHESNE				4092.60	1615.64	2172.19	-556.55	-34.42							
0058 DUPONT Pierre				41.49	98.97	-57.48	0.00	57.48							
0059 DUVIVIER Jean François				1771.33	2352.13	-580.80	-102.03	682.83							
0060 ERNEYI Heribert				1772.91	2344.55	-571.64	367.67	203.97							
0061 ESCALIE Georges				2040.57	1811.15	229.42	522.78	752.20							
0062 ESCUDIER				2002.03	2133.58	-131.55	559.99	428.44							
0063 ESPACE 2001				21453.30	172133.06	42320.24	-1171.98	30600.40							
0064 FARAGUE Sherif				2681.18	1092.79	1588.39	-772.05	816.34							
0065 FAUVEL Franck				1813.97	2421.59	-607.62	443.97	163.65							
0066 FENAUX Jean Marc				2418.73	2884.35	-465.62	-6.85	472.47							
0067 FOULON Christine				2601.35	3352.23	-750.88	791.91	41.03							
0068 FREYRIA				5146.86	8333.16	-3186.30	-26.25	3212.55							
0069 GADAUT				1811.71	2231.12	-419.41	-2.91	441.32							
0070 GARABIOL Jean Louis				10715.17	4820.16	5895.01	232.65	6127.66							
0071 GICQUEL Caroline				2479.61	2004.66	474.95	266.17	741.12							
0072 GIRAUD Lucien				1739.04	2295.33	-556.29	80.01	244.72							
0073 GRELLY Pierre				6367.65	5754.33	613.60	-175.67	437.61							
0136 GRELLY Pierre				1466.59	1327.43	139.16	318.36	457.52							
0074 GUILLEROT/BENOIT/Benoit				3756.35	2914.49	841.86	-81.33	760.53							
0075 HOHMANN Anne				1607.59	2147.07	-539.48	-121.88	661.36							

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 30/06/2009

Nom du copropriétaire

## SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 30/06/2009

Nom du copropriétaire		A	B	C	D = A+B+C	E	F = D+E	G = D+E	H	
Créditeur	Débiteur	Appels et divers dépenses	Règlements et divers recettes	Solde en fin d'exercice	Charges réparties	Solde à approuver	Débiteur	Créditeur		
0110 QUENNESSON	0.00	3121.50	4245.17	-1123.67	-316.07	1439.74				
0111 RADWANSKI Pierre	0.00	3670.22	2706.68	963.54	519.90	1483.44				
0112 RAMLOUL GUINNESS	0.00	0.00	3.34	-3.34	0.00	3.34				
0113 RENAUDIN-BECHERUCCI	0.00	2464.19	3276.05	-811.86	301.46	510.40				
0114 RENOUL	0.00	3399.51	3675.54	-276.03	-263.26	539.29				
0115 RIBOT/LEGENDRE Stephan	0.00	3902.59	4730.01	-827.42	93.03	734.39				
0117 ROBERT Jacqueline	0.00	2222.12	3517.72	-1295.60	-39.63	1335.23				
0118 ROBERT/FERAUD	0.00	2639.37	3307.26	-667.89	-266.68	934.57				
0119 SCHUH Daniel - Jacqueline	0.00	2209.49	1107.80	1101.69	700.47	1802.16				
0120 SCORDEL	0.00	2344.84	4190.05	-1845.21	-227.54	2072.75				
0120 SULLOC GUY	0.00	2731.77	3083.49	-351.72	38.26	313.46				
0121 SIMON Simone	0.00	3962.75	2941.37	1021.38	-556.90	464.48				
0122 STEIN	0.00	4907.88	3359.65	1548.23	-509.23	1039.00				
0123 TACQUENET Martine	0.00	2403.03	1949.15	453.88	-141.98	311.90				
0124 TEIXEIRA Manuel	0.00	1983.04	3076.72	-1093.68	101.14	992.54				
0125 TEIXEIRA Philippe	0.00	3205.52	0.00	3205.52	-18.67	3186.85				
0126 TEIXIER Jean François	0.00	10668.97	3779.69	6889.28	-188.86	6700.42				
0127 TONON/DROMARD Nicolas/Julie	0.00	1883.01	1370.15	512.86	265.38	778.24				
0128 VALES	0.00	6464.55	6051.58	412.97	-1317.00	506.82				
0129 VAUCLEROUX REPUBLIQUE	0.00	2380.31	3131.70	-751.39	506.82	904.03				
0130 VERRIER	0.00	1615.05	2090.77	-475.72	134.44	244.57				
0131 VINEIS Odette	0.00	3176.33	5403.73	-2227.40	-288.52	341.28				
0134 VUKOVIC Ivana	0.00	1042.12	1009.12	33.00	-409.99	2515.92				
0132 WILLAUME	0.00	2404.61	3279.19	-874.58	-247.24	376.99				
		0.00	641563.45	588851.82	52711.63	19375.06	133385.73	61599.04		

**ANNEXE 2**

N-1

**CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES**

**ORALIA MOREL**  
ADMINISTRATION DE BIENS  
56 rue Laffitte  
75009 PARIS  
Tél.: 01 45 26 69 69 Fax: 01 42 81 00 83

**SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES**  
**SDC RESIDENCE MAZELEYRE (6543)**  
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
92420 VAUCRESSON

Paris, le 08 Juin 2010

- 7 -  
10:20:22  
cc1

## **A N N E X E 2**

Compte de gestion général de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009

Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

<b>CHARGES POUR TRAVAUX ET OP. EXCEPTIONNELLES</b>		<b>PRODUITS POUR TRAVAUX ET OP. EXCEPTIONNELLES</b>	
Ex. Précédent approuvé	Ex. Clos Budget voté	Ex. Clos Réalisé à approuver	Ex. Clos Budget voté
0.00	88077.36	419943.03	0.00
671 Travaux décidés par l'assemblée générale		702 Provisions sur travaux de l'article 14-2	422798.10
Soûde (excédent)	2855.07	Solde (insuffisance)	
Total II	422798.10	Total II	422798.10

### **ANNEXE 3**

#### **CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES**

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009  
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

	N - 1	N	N + 1	N + 2	Pour approbation des comptes		Pour le vote du budget	
					Ex. Précédent approuvé	Ex. Clos Budget voté	Ex. Clos Réalisé à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté
<b>01 CHARGES GENERALES</b>					-32847.08	46900.00	4615.08	52760.00
60   Achats de matières et fournitures					0.00	76580.00	97233.62	70660.00
61   Services extérieurs					182284.77	35000.00	33921.70	37230.00
62   Frais d'administration et honoraires					0.00	1000.00	873.00	950.00
63   Impôts et taxes					0.00	90685.00	100436.69	106800.00
64   Frais de personnel					0.00	0.00	-2434.50	0.00
71   Autres produits								
<b>01 CHARGES GENERALES Net</b>	<b>150137.69</b>	<b>250165.00</b>	<b>234695.59</b>	<b>268400.00</b>	<b>268400.00</b>	<b>268400.00</b>	<b>268400.00</b>	<b>268400.00</b>
<b>05 CHARGES CHAUFFAGE</b>					-62022.08	125000.00	0.00	0.00
60   Achats de matières et fournitures					-3635.52	0.00	0.00	0.00
61   Services extérieurs								
<b>05 CHARGES CHAUFFAGE Net</b>	<b>-65657.60</b>	<b>125000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>06 CHARGES CHAUFFAGE</b>					0.00	21300.00	0.00	0.00
60   Achats de matières et fournitures								
<b>06 CHARGES CHAUFFAGE Net</b>	<b>0.00</b>	<b>21300.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>07 CHARGES CHAUFFAGE ESPACE 2001</b>					29659.43	25000.00	23525.72	26400.00
60   Achats de matières et fournitures								
<b>07 CHARGES CHAUFFAGE ESPACE 2001 Net</b>	<b>29659.43</b>	<b>25000.00</b>	<b>23525.72</b>	<b>26400.00</b>	<b>26400.00</b>	<b>26400.00</b>	<b>26400.00</b>	<b>26400.00</b>
<b>08 CHARGES CHAUFFAGE AG 12/2008</b>					0.00	0.00	83322.84	136100.00
60   Achats de matières et fournitures					0.00	0.00	7979.27	13500.00
61   Services extérieurs								
<b>08 CHARGES CHAUFFAGE AG 12/2008 Net</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>91302.11</b>	<b>149600.00</b>	<b>149600.00</b>	<b>149600.00</b>	<b>149600.00</b>	<b>149600.00</b>
<b>10 CHARGES VIDES ORDURES</b>					0.00	0.00	2241.26	0.00
61   Services extérieurs								
<b>10 CHARGES VIDES ORDURES Net</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2241.26</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>15 CHARGES PARKINGS</b>					0.00	0.00	2273.21	2500.00
60   Achats de matières et fournitures					0.00	6200.00	1436.91	2500.00
61   Services extérieurs								
<b>15 CHARGES PARKINGS Net</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2273.21</b>	<b>2500.00</b>	<b>2500.00</b>	<b>2500.00</b>	<b>2500.00</b>	<b>2500.00</b>

### ANNEXE 3

#### CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009  
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
	Pour l'approbation des comptes		Pour le vote du budget		
	Ex. Précédent approuvé	Ex. Clos Budget voté	Ex. Clos Réalisé à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter
15 CHARGES PARKINGS Net	0,00	6200,00	3710,12	5000,00	5000,00
41 CHARGES COMPTEURS E.C.					
60 Achats de matières et fournitures	0,00	3720,00	3682,77	3900,00	3900,00
61 Services extérieurs	0,00	-95,00	1897,00	2000,00	2000,00
41 CHARGES COMPTEURS E.C. Net	0,00	3625,00	5579,77	5900,00	5900,00
42 CHARGES COMPTEURS E.F.					
60 Achats de matières et fournitures	0,00	2980,00	2911,26	3100,00	3100,00
61 Services extérieurs	0,00	-55,00	1911,00	2000,00	2000,00
42 CHARGES COMPTEURS E.F. Net	0,00	2925,00	4822,26	5100,00	5100,00
53 EAU FROIDE COMPTEUR N°1	6102,80	0,00	6656,32	0,00	0,00
60 Achats de matières et fournitures					
53 EAU FROIDE COMPTEUR N°1 Net	6102,80	0,00	6656,32	0,00	0,00
54 EAU FROIDE COMPTEUR N°2	11790,96	0,00	16322,24	0,00	0,00
60 Achats de matières et fournitures					
54 EAU FROIDE COMPTEUR N°2 Net	11790,96	0,00	16322,24	0,00	0,00
55 EAU FROIDE COMPTEUR N°3	414,64	0,00	693,44	0,00	0,00
60 Achats de matières et fournitures					
55 EAU FROIDE COMPTEUR N°3 Net	414,64	0,00	693,44	0,00	0,00
60 EAU CHAUE COMPTEUR N°1	14463,75	0,00	25334,92	0,00	0,00
60 Achats de matières et fournitures					
60 EAU CHAUE COMPTEUR N°1 Net	14463,75	0,00	25334,92	0,00	0,00
61 EAU CHAUE COMPTEUR N°2	25953,55	0,00	35748,30	0,00	0,00
60 Achats de matières et fournitures					
61 EAU CHAUE COMPTEUR N°2 Net	25953,55	0,00	35748,30	0,00	0,00
62 EAU CHAUE COMPTEUR N°3	10119,55	0,00	868,76	0,00	0,00
60 Achats de matières et fournitures					

### ANNEXE 3

#### CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009  
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
	Pour approbation des comptes		Pour le vote du budget		
	Ex-Précédent approuvé	Ex-Clos Budget voté	Ex-Clos Réalisé à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter
62 EAU CHAUE COMPTEUR N°3 Net	10119.55	0.00	868.76	0.00	0.00
20 ESCALIER A	182984.77	434215.00	451500.81	460400.00	460400.00
60 Achats de matières et fournitures	0.00	330.00	296.23	350.00	350.00
61 Services extérieurs	0.00	35.00	0.00	0.00	0.00
20 ESCALIER A Net	0.00	365.00	296.23	350.00	350.00
31 ASCENSEUR A					
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3450.00	852.05	800.00	800.00
61 Services extérieurs	0.00	-50.00	3052.08	2500.00	2500.00
31 ASCENSEUR A Net	0.00	3400.00	3904.13	3300.00	3300.00
20 ESCALIER B1	0.00	3765.00	4200.36	3650.00	3650.00
60 Achats de matières et fournitures	0.00	365.00	302.22	350.00	350.00
20 ESCALIER B1 Net	0.00	365.00	302.22	350.00	350.00
31 ASCENSEUR B1	0.00	3400.00	3905.24	3300.00	3300.00
20 ESCALIER B2	0.00	3765.00	4207.46	3650.00	3650.00
60 Achats de matières et fournitures	0.00	365.00	286.31	350.00	350.00
20 ESCALIER B2 Net	0.00	365.00	286.31	350.00	350.00
31 ASCENSEUR B2	0.00	3150.00	832.17	800.00	800.00
60 Achats de matières et fournitures	0.00	-50.00	3041.27	2500.00	2500.00

### ANNEXE 3

#### CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009  
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
	Pour approbation des comptes		Pour le vote du budget		
	Ex-Précédent approuvé	Ex-Clos Budget voté	Ex-Clos Réalisé à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter
31 ASCENSEUR B2 Net	0.00	3100.00	3873.44	3300.00	3300.00
20 ESCALIER C	0.00	3465.00	4159.75	3650.00	3650.00
60 Achats de matières et fournitures	0.00	330.00	208.52	350.00	350.00
61 Services extérieurs	0.00	35.00	0.00	0.00	0.00
20 ESCALIER C Net	0.00	365.00	208.52	350.00	350.00
31 ASCENSEUR C	0.00	3150.00	676.27	800.00	800.00
60 Achats de matières et fournitures	0.00	-50.00	3041.27	2500.00	2500.00
61 Services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
31 ASCENSEUR C Net	0.00	3100.00	3717.54	3300.00	3300.00
20 ESCALIER D	0.00	3465.00	3926.06	3650.00	3650.00
60 Achats de matières et fournitures	0.00	365.00	287.54	350.00	350.00
20 ESCALIER D Net	0.00	365.00	287.54	350.00	350.00
31 ASCENSEUR D	0.00	3150.00	834.62	800.00	800.00
60 Achats de matières et fournitures	0.00	-50.00	3041.27	2500.00	2500.00
61 Services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
31 ASCENSEUR D Net	0.00	3100.00	3875.89	3300.00	3300.00
20 ESCALIER E	0.00	3465.00	4163.43	3650.00	3650.00
60 Achats de matières et fournitures	0.00	365.00	259.43	350.00	350.00
61 Services extérieurs	0.00	3150.00	778.37	800.00	800.00
20 ESCALIER E Net	0.00	365.00	259.43	350.00	350.00
31 ASCENSEUR E	0.00	3100.00	3041.27	2500.00	2500.00
60 Achats de matières et fournitures	0.00	3150.00	0.00	0.00	0.00
61 Services extérieurs	0.00	-50.00	0.00	0.00	0.00

Paris, le 08 Juin 2010

ANNEXE 3

	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
	Pour le vote du budget				
	Pour l'approbation des comptes				
	Ex. Précédent approuvé	Ex. Clos Budget voté	Ex. Clos Réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
31 ASCENSEUR E Net	0.00	3100.00	3819.64	3300.00	3300.00
20 ESCALIER F Net	0.00	3465.00	4079.07	3650.00	3650.00
31 ASCENSEUR F Net	0.00	365.00	262.65	350.00	350.00
31 ASCENSEUR F Net	0.00	3150.00 -50.00	640.21 3041.27	800.00 2500.00	800.00 2500.00
20 ESCALIER G Net	0.00	3465.00	3944.13	3650.00	3650.00
31 ASCENSEUR G Net	0.00	330.00 35.00	261.08 0.00	350.00 0.00	350.00 0.00
20 ESCALIER H Net	0.00	365.00	261.08	350.00	350.00
31 ASCENSEUR G Net	0.00	3100.00 -50.00	781.71 3041.27	800.00 2500.00	800.00 2500.00
20 ESCALIER H Net	0.00	3465.00	4084.06	3650.00	3650.00
31 ASCENSEUR H Net	0.00	365.00	221.09	350.00	350.00
20 ESCALIER H Net	0.00	365.00	221.09	350.00	350.00
31 ASCENSEUR H Net	0.00	3150.00 -50.00	701.73 3042.21	800.00 2500.00	800.00 2500.00

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009  
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+1) du 01/07/2009 au 30/06/2010

**ORALIA MOREL** 56 rue Lafitte 75009 PARIS Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Réception sur rendez-vous 140.000 euros **SIRET:** 32028766340041 **APE:** 6832A **Cantons professionnels:** G 2400 Délivré(e)s par Préfecture de Paris Garantie de : 900000 euros Délivré par C.E.G.C. 128 rue La Boétie 75008 Paris

ORALIA MOREL  
ADMINISTRATION DE BIENS  
56 rue Laffitte  
75009 PARIS  
Tél.: 01 45 26 69 69 Fax: 01 42 81 00 83

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES  
SDC RESIDENCE MAZELEYRE (6543)  
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE,  
92420 VAUCRESSON

Paris, le 08 Juin 2010

- 13 -  
10:20:22  
cc1

### ANNEXE 3

#### CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009

Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2010 au 30/06/2011

	N - 1	N	N	N + 1	N + 2
Pour approbation des comptes					
Ex:Précédent approuvé	Ex:Clos Budget voté	Ex:Clos Réalisé à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter	
31 ASCENSEUR H Net	0.00	3100.00	3743.94	3300.00	3300.00
	0.00	3465.00	3965.03	3650.00	3650.00
TOTAL CHARGES NETTES	182984.77	466000.00	488230.16	493250.00	493250.00
Provisions copropriétaires			465998.36		
Solde (Excédent ou insuffisance si opérations courantes affecté aux copropriétaires)	182984.77	22231.80			

ANNEXE 4

Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles hors budget prévisionnel de l'exercice clos réalisés (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009

		Exercice clos réalisé à approuver (N)	
		PROV. APPELÉES	SOLDE
	EXERCICE CLOS DÉPENSES VOTÉES	DÉPENSES	
TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2			
80 TRAVAUX ESPACES VERTS			
67104900 Travaux	9807.20	7937.22	9807.20
Total 80 TRAVAUX ESPACES VERTS	9807.20	7937.22	9807.20
70 TRAVAUX CHAUFFAGE			
67101700 Travaux	11239.56	10278.42	11239.56
Total 70 TRAVAUX CHAUFFAGE	11239.56	10278.42	11239.56
79 TRAVAUX TOITURE BAT C/E/G/H			
67100500 Honoraires sur travaux	574.08	9177.65	335625.36
67107300 Assurance D.O.	2149.92	8520.00	
67110900 Travaux	25320.00	31870.649	
Total 79 TRAVAUX TOITURE BAT C/E/G/H	28044.00	336398.14	335625.36
88 TRAVAUX JOINT DILATATION CEGH			
67100600 Travaux	25320.00	25320.00	-772.78
67101400 Assurance D.O.	2149.92	1792.00	
67101600 Honoraires sur travaux	574.08	574.08	
Total 88 TRAVAUX JOINT DILATATION CEGH	28044.00	27686.08	28044.19
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT A			
67105801 Travaux	0.00	813.28	833.61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT A	0.00	813.28	833.61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT B1			
67105802 Travaux	0.00	813.28	833.61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT B1	0.00	813.28	833.61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT B2			
67105803 Travaux	0.00	813.28	833.61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT B2	0.00	813.28	833.61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT C			
67105804 Travaux	0.00	813.28	833.61

## ANNEXE 4

Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles  
hors budget prévisionnel de l'exercice clos réalisés (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009

	Exercice clos DEPENSES VOTÉES	Exercice clos PROV. APPELÉES	Exercice clos réalisé à approuver (N)
	DEPENSES	PROV. APPÉLÉES	SOLDE
<b>TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2</b>			
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT D			833,61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT C	0,00	813,28	833,61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT D 67105805 Travaux	0,00	813,28	833,61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT D	0,00	813,28	833,61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT E 67105806 Travaux	0,00	813,28	833,61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT E	0,00	813,28	833,61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT F 67105807 Travaux	0,00	813,28	833,61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT F	0,00	813,28	833,61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT G 67105808 Travaux	0,00	813,28	833,61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT G	0,00	813,28	833,61
71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT H 67105809 Travaux	0,00	813,28	833,61
Total 71 TRAVAUX ETUDE ASCENSEUR BAT H	0,00	813,28	833,61
Total Travaux : Prov. si/trx Etude Ascenseur	0,00	7319,52	7502,49
78 TRAVAUX MACONNERIE SUITE PURGE 67100300 Horaires sur Travaux 67110800 Travaux	0,00	541,05 19090,23	182,97
Total 78 TRAVAUX MACONNERIE SUITE PURGE	0,00	19631,28	19636,70
71 TRVX CHGT PORTE/FENETRE LOGE 67105800 Horaires sur Travaux 67105800 Travaux	242,60 10700,00	0,00 10692,37	10942,60
Total 71 TRVX CHGT PORTE/FENETRE LOGE	10942,60	10692,37	10942,60
			250,23

**ORALIA MOREL**  
ADMINISTRATION DE BIENS  
56 rue Lafitte  
75009 PARIS  
Tel.: 01 45 26 69 69 Fax: 01 42 81 00 83

**SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES**  
**SDC RESIDENCE MAZELLEYRE (6543)**  
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
92420 VAUCRESSON

Paris, le 08 Juin 2010

- 16 -  
10:20:23  
cc1

## **ANNEXE 4**

Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles  
hors budget prévisionnel de l'exercice clos réalisés (N) du 01/07/2008 au 30/06/2009

Exercice clos réalisé à approuver (N)			
EXERCICE CLOS DEPENSES VOTÉES	DEPENSES	PROV. APPELÉES	SOLDE
88077.36	419943.03	422798.10	2855.07
<b>TOTAL TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2</b>			
88077.36	419943.03	422798.10	2855.07
<b>TOTAL DE L'ART 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES</b>			
88077.36	419943.03	422798.10	2855.07

## ANNEXE 5

Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles non clôturées  
à la fin de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009

A	B	C	D	E = D - C	F	SUBVENTIONS A RECEVOIR
TRAVAUX VOTES	TRAVAUX PAYES	TRAVAUX REALISES	APPELS TRAVAUX EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX		
72-00 TRX REFECTION ESC. EXT.PARKING 67107200 Honoraires sur Travaux 67107400 Travaux	203.00 3600.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00		
Total 72-00 TRX REFECTION ESC. EXT.PARKING	3803.00	0.00	0.00	0.00		
Total Prov. s/travaux	3803.00	0.00	0.00	0.00		
102005000 Prov. s/travaux étanchéite		0.00	0.00	0.00		
73-00 TRAVAUX ETANCHETTE 67107900 REPRISE TRAVAUX A.SYNDIC 67108200 Honoraires sur Travaux 67108300 Travaux	954.89	33530.28 0.00 128895.54	33530.28 0.00 128895.54	0.00	378353.68	
Total 73-00 TRAVAUX ETANCHETTE	954.89	162425.82	162425.82	0.00		
74-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT B1 B2 67108400 Dommage ouvrage 67108800 Honoraires sur Travaux 67109000 Travaux	100.00 117.00 5200.00	0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00		
Total 74-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT B1 B2	54179.00	0.00	0.00	0.00		
75-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT D 67107500 Dommage ouvrage 67109400 Honoraires sur Travaux 67109600 Travaux	1000.00 980.61 43250.00	0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00		
Total 75-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT D	45230.61	0.00	0.00	0.00		
76-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT F 67107800 Dommage ouvrage 67110400 Travaux 67110500 Honoraires sur travaux	1000.00 44300.00 1004.42	0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00		
Total 76-00 TRAVAUX ETANCHEITE BAT F	46304.42	0.00	0.00	0.00		
Total Prov. s/travaux étancheite	146668.92	162425.82	162425.82	378353.68	215927.86	

ORALIA MOREL  
ADMINISTRATION DE BIENS  
56 rue Lafitte  
75009 PARIS  
Tél.: 01 45 26 69 69 Fax: 01 42 61 00 83

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES  
SDC RÉSIDENCE MAZELEYRE (6543)  
92420 VAUCRESSON  
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 08 Juin 2010

- 18 -  
10:20:23  
cc1

## ANNEXE 5

Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles non clôturées  
à la fin de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009

A	B	C	D	E = D - C	F	SUBVENTIONS A RECEVOIR SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX
81-01 TRAVAUX ASCENSEUR BAT A 67111201 Honoraires sur Travaux 67111301 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	
Total 81-01 TRAVAUX ASCENSEUR BAT A	37637.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
81-02 TRAVAUX ASCENSEUR BAT B1 67111202 Honoraires sur Travaux 67111302 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	
Total 81-02 TRAVAUX ASCENSEUR BAT B1	37637.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
81-04 TRAVAUX ASCENSEUR BAT C 67111204 Honoraires sur Travaux 67111304 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	
Total 81-04 TRAVAUX ASCENSEUR BAT C	37637.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
81-06 TRAVAUX ASCENSEUR BAT E 67111206 Honoraires sur Travaux 67111306 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	
Total 81-06 TRAVAUX ASCENSEUR BAT E	37637.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
81-07 TRAVAUX ASCENSEUR BAT F 67111207 Honoraires sur Travaux 67111307 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	
Total 81-07 TRAVAUX ASCENSEUR BAT F	37637.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
81-09 TRAVAUX ASCENSEUR BAT H 67111209 Honoraires sur Travaux 67111309 Travaux	780.00 36857.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	
Total 81-09 TRAVAUX ASCENSEUR BAT H	37637.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total Prov. s/travaux	225822.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
81-03 TRX CONFORMITE ASCENSEUR B2						

ORALIA MOREL  
ADMINISTRATION DE BIENS  
56 rue Laffitte  
75009 PARIS  
Tel.: 01 45 26 69 69 Fax: 01 42 81 00 83

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES  
SDC RESIDENCE MAZELEYRE (6543)  
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
92420 VAUCRESSON

Paris, le 08 Juin 2010

- 19 -  
10:20:23  
cc1

## ANNEXE 5

Etat des travaux de l'article 14<sup>2</sup> et opérations exceptionnelles non clôturées  
à la fin de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009

A	B	C	D	E = D - C	F	TRAVAUX VOTES	TRAVAUX PAYES	TRAVAUX REALISES	APPELS TRAVAUX EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS A RECEVOIR
						TRAUVAX VOTES	TRAUVAX PAYES	TRAUVAX REALISES	APPELS TRAVAUX EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS A RECEVOIR
671111003 Honoraires architecte	2412.00	0.00	0.00	0.00							
671111203 Honoraires sur Travaux	780.00	0.00	0.00	0.00							
671111303 Travaux	34445.00	0.00	0.00	0.00							
Total 81-03 TRX CONFORMITE ASCENSEUR B2	37637.00	0.00	0.00	0.00							
Total Prov. s/travaux	37637.00	0.00	0.00	0.00							
81-00 TRX REFECT.PARTIELLE PARK EXT. 67111200 Honoraires sur Travaux 67111300 Travaux	1003.00 17697.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00							
Total 81-00 TRX REFECT.PARTIELLE PARK EXT.	18700.00	0.00	0.00	0.00							
Total Travaux.J	18700.00	0.00	0.00	0.00							
T O T A L	432630.92	162425.82	162425.82	162425.82	378353.68	215927.86					